



Décès d'un participant a un trek au tibet

Par **xvs92**, le **14/09/2010** à **13:34**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car mon père est parti au Tibet, lors d'un voyage organisé, et il est décédé quelques jours après son arrivée sur place d'une crise cardiaque car il ne supportait pas l'altitude. Cela se voyait depuis le début et personne n'a agit ou fait quelque chose pour l'aider, ce qui l'a mené à sa mort.

Pensez vous que je puisse me retourner vers l'agence de voyage car, il me semble grave que lors d'une expédition à plus de 3.000 mètres d'altitude, l'accompagnateur ne soit pas conscient des risques encourus ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse car c'est très imprtant pour moi.

Par **amajuris**, le **14/09/2010** à **15:28**

bjr,

les catalogues de voyagistes proposant des randonnées ou trekking recommandent généralement une visite chez le médecin et chez le dentiste dans les informations pratiques. dans les conditions générales de vente d'un de ces organismes je lis:

" pour tous les voyages le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé. x...ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée au cours du voyage".

votre père connaissait-il son problème cardiaque et avait-il une certificat médical autorisant la

pratique du trekking dans ces contrées élevées.
je vous conseille de lire les conditions du contrat qui le liait à son voyageur.
cdt